



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 30983

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les revendications de la filière laitière française en général, et ardéchoise en particulier, exposées le 3 juin 2008 à Bruxelles. En effet, dans un courrier adressé au CNIEL (interprofession laitière), la DGCCRF (répression des fraudes) demande de « mettre fin » à la recommandation d'évolution du prix du lait payé aux producteurs. Ces recommandations, qui sont décidées chaque trimestre suivant de nombreux indicateurs statistiques, sont validées par les trois familles de l'interprofession. De fait, le CNIEL a décidé de cesser sans délai l'émission des recommandations. Cette décision va à l'encontre des intérêts d'un secteur qui a su depuis longtemps s'organiser. Le 3 juin dernier, les professionnels de la filière se rencontraient dans les locaux du Parlement européen autour du thème « L'avenir du secteur laitier européen dans le cadre de la PAC réformée ». La fin programmée des quotas à l'horizon 2015, ajoutée aux interdictions de recommandations sur le prix du lait, risque de décourager les producteurs et les transformateurs qui ont besoin de visibilité pour pouvoir investir sur le long terme. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour soutenir la filière laitière.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a rappelé à l'interprofession laitière, le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), qu'il ne devait pas y avoir de recommandation sur le prix du lait dans le cadre des relations interprofessionnelles. Ce rappel peut effectivement susciter des interrogations sur le rôle des interprofessions dans les régions et départements de la part des professionnels. Les interprofessions sont essentielles au renforcement de l'organisation économique des filières agricoles. Elles contribuent au maintien des activités agricoles, sur l'ensemble de nos territoires. Les familles au sein d'un même secteur doivent être en mesure de se doter d'indicateurs afin de piloter leur filière. C'est ce que fait le CNIEL et cette interprofession a vocation à poursuivre ce travail. Le rappel de la DGCCRF ne remet pas en question l'engagement du Gouvernement à renforcer les organisations interprofessionnelles. Le renforcement envisagé a été formalisé dans un mémorandum que le ministère de l'agriculture et de la pêche, en accord avec le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, a déposé à la commission en février 2008 sur les interprofessions et l'organisation économique. Le mémorandum propose notamment : de faire reconnaître l'intervention des interprofessions pour la gestion des risques sanitaires en cofinancement de l'Union européenne pour l'indemnisation des conséquences économiques des crises dans les secteurs animal et végétal ; de sécuriser les interventions des interprofessions dans les domaines de la recherche-développement, de la qualité, et de la promotion, qui représentent aujourd'hui l'essentiel des actions menées par les interprofessions sur contribution volontaire obligatoire (CVO) ; de mettre en place dans le secteur laitier pour compenser la possible suppression des quotas des mesures visant à réguler l'offre sous appellation d'origine notamment. Le mémorandum a été présenté le 17 mars 2008 au conseil des ministres de l'agriculture à Bruxelles. Il constitue un enjeu prioritaire de la négociation française dans le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC) afin de permettre que son contenu soit pris en compte dans les projets de règlement en cours. Par ailleurs, pour tirer des leçons des tensions qui sont

apparues récemment à l'occasion d'une négociation sur le prix du lait entre une entreprise et les producteurs laitiers avec lesquels elle travaille, la mise en place d'un groupe de travail animé par le ministère de l'agriculture et de la pêche et le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a été proposé afin de permettre à l'interprofession laitière de finaliser le nouveau cadre d'organisation de la filière dans le respect des règles de la concurrence. Ce groupe de travail a confirmé le rôle central de l'interprofession dans le suivi du marché. Le système qui sera mis en place pour la prochaine campagne laitière, à compter du deuxième trimestre 2009, sera fondé sur des indicateurs élaborés par le CNIEL, répondant à la nécessité d'une plus grande réactivité par rapport aux évolutions du marché. Sur la base de ces indicateurs, les producteurs réunis au sein des centres régionaux interprofessionnels de l'économie laitière (CRIEL) négocieront avec les transformateurs. En attendant la mise en place de ce nouveau système et afin de faciliter en particulier les négociations difficiles pour le 4e trimestre 2008, un dispositif souple, par publication d'indicateurs fiables à l'échelle nationale sera géré par le CNIEL. Ce dispositif assurera une continuité satisfaisante avec le système pratiqué jusqu'à présent.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30983

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8094

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9742